

NEW EUROPE COLLEGE



Social Behaviour and Family Strategies in  
the Balkans (16th – 20th Centuries)

Comportements sociaux et stratégies  
familiales dans les Balkans  
(XVIe-XXe siècles)

Actes du colloque international  
9-10, juin 2006  
New Europe College Bucarest

Volume coordonné par  
Ionela BĂLUȚĂ  
Constanța VINTILĂ-GHIȚULESCU  
Mihai-Răzvan UNGUREANU

Editor: Irina VAINOVSKI-MIHAI

La publication de ce volume a été rendue possible par l'appui accordé au NEC par l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Copyright © 2008 – New Europe College

ISBN 978-973-88304-2-4

New Europe College

Str. Plantelor 21

023971 Bucharest

Romania

[www.nec.ro](http://www.nec.ro); e-mail: [nec@nec.ro](mailto:nec@nec.ro)

tel: (+40-21) 327.00.35; fax: (+40-21) 327.07.74

# **Monoparentalité et réseaux de soutien. Le cas de la Roumanie dans la période de transition post-communiste**

Ana GHERGHEL

## **Le contexte de l'étude**

La diversification des formes de vie familiale est l'une des principales transformations de l'institution de la famille contemporaine autant en Europe qu'en Amérique du Nord. Depuis les années 1960, des transformations sociodémographiques s'observent dans toutes les sociétés occidentales conduisant à des mutations de l'institution familiale. De nos jours, la pluralité des structures familiales s'affirme de façon de plus en plus prégnante. Bien que la famille biparentale intacte demeure la structure familiale la plus fréquente, les familles monoparentales et les familles recomposées, les structures pluriparentales à la suite d'une recombinaison familiale et la co-parentalité<sup>1</sup> deviennent des formes familiales de plus en plus répandues. Cette transformation se remarque autant sur le plan social que sur le plan législatif<sup>2</sup>.

La montée de la monoparentalité s'inscrit dans ce mouvement de transformation des pratiques et normes familiales. A la différence des époques précédentes quand les parents seuls étaient surtout des veufs et des filles-mères, aujourd'hui la

majorité des parents monoparentaux sont divorcé(e)s et célibataires. Cette tendance s'inscrit dans un processus plus large, de « démariage »<sup>3</sup> et de désinstitutionalisation<sup>4</sup> des pratiques familiales, exprimant la réticence des couples face à l'institution, accompagnée d'une transformation du droit civil et social afin d'inclure la pluralité des comportements familiaux.

En Roumanie, comme dans tous les pays de l'Europe de l'Est, les transformations de l'institution de la famille émergent dans les années 1990 et ce processus a des caractéristiques spécifiques, distinctes du phénomène observé dans les sociétés occidentales. La régulation politique de la famille pendant le régime communiste a influencé cette dynamique. La famille faisait l'objet d'une politique démographique pronataliste, justifiée par une idéologie nationaliste et paternaliste<sup>5</sup>.

Un examen des comportements familiaux pendant la période de transition postcommuniste permet de cerner les transformations de l'institution de la famille en Roumanie au cours de 15 dernières années.

### **Les transformations de la famille en Roumanie. La période post-communiste**

Durant la transition postcommuniste débutant en 1990, l'affaiblissement du contrôle exercé par l'Etat a contribué à la transformation des comportements familiaux, surtout des comportements de reproduction et du mariage, observables à partir des indicateurs sociodémographiques. La plus importante transformation démographique concerne la *natalité* qui commence son déclin accéléré en 1990. Cette tendance se perpétue durant les années suivantes. Par exemple, l'indice synthétique de fécondité a diminué de 2,26 par femme en 1985 à 1,83 en 1990, et 1,17 en 1998<sup>6</sup>. En même temps, l'âge moyen

des femmes à la maternité a augmenté constamment, passant de 24,94 ans en 1991 à 26,10 ans en 2002, toujours en dessous de la moyenne de 29,4 ans, estimée pour les pays de l'Union européenne<sup>7</sup>. La diminution de la natalité peut être expliquée par le retard de la maternité et la réduction du nombre d'enfants par famille<sup>8</sup>.

Après la libéralisation de l'avortement, l'une des premières mesures introduites après la chute du régime communiste, le taux d'avortements a augmenté d'une manière spectaculaire au début des années 1990. L'accessibilité (coût, admissibilité) de l'IVG dans des cliniques privées et publiques a encouragé son usage fréquent comme moyen de planification familiale. Alors que durant les années 1990, il y avait peu de programmes d'éducation à la santé reproductive et à la sexualité, la réticence à utiliser des méthodes contraceptives était très répandue<sup>9</sup>. Si en 1989, ils étaient enregistrés 0,52 avortements pour une naissance vivante, cet indicateur était de 3,15 en 1991<sup>10</sup>. Actuellement on constate une tendance à la baisse de cet indicateur : en 2004, il était de 0,08 avortements pour une naissance vivante<sup>11</sup>.

Les déficiences du système médical et de santé associées aux conditions de vie précaires d'une majorité de la population ont favorisé le maintien d'un taux de mortalité infantile élevé. Même si ce taux a diminué depuis 1993, quand il était de 23,3 pour 1000 naissances vivantes, à 16,7 en 2003, la Roumanie a l'un des taux de mortalité infantile les plus élevés. Dans l'Union européenne, la mortalité infantile est estimée à 4,3 pour 1000 naissances vivantes en 2003.

Même si les taux de natalité et fécondité diminuent constamment, les naissances hors mariage augmentent continuellement. Par exemple, en 1993, 17% de toutes les naissances vivantes étaient enregistrées chez les mères

célibataires et cette proportion atteint 29,40% en 2004, étant pourtant inférieure à la moyenne estimée pour les pays de l'Union européenne (32,8)<sup>12</sup>.

Ces tendances combinées à l'augmentation du taux d'émigration ont entraîné la diminution et le vieillissement de la population. En 2002, la population de la Roumanie comptait un million de moins qu'en 1992, et la population âgée de plus de 64 ans représente 14% de l'ensemble de la population. Tout de même, comme l'espérance de vie demeure faible, la Roumanie a, comme les autres pays de l'Europe de l'Est, une population plus jeune que la population des pays de l'Union européenne<sup>13</sup>.

En ce qui concerne les formes de vie familiale, les données du dernier recensement (2002)<sup>14</sup> confirment la prévalence du modèle familial conjugal. Du total des ménages familiaux, les couples mariés avec enfants représentent 56,2% (à la baisse par rapport à 1992), et ceux sans enfants représentent 30,9% (à la hausse par rapport à 1992). Le taux de *mariage* diminue légèrement de 7,66 pour 1000 en 1992 à 6,16 en 2003, mais demeure néanmoins plus élevé que le taux de mariage estimé pour l'Union européenne (4,72 pour 1000 en 2003). Il diminue surtout dans le groupe de 20-24 ans, même si ce groupe demeure celui où l'on enregistre toujours le taux le plus élevé. Cette tendance entraîne la diminution de la population de personnes mariées (70% en 1998, alors qu'elle était de 92-95% en 1990). Par contre, le modèle du mariage précoce persiste. L'âge moyen au premier mariage est d'environ 24 ans pour les femmes et 27 ans pour les hommes, ce qui signifie que les mariages se concluent en Roumanie à un âge plus jeune que dans l'ensemble de l'Union européenne (28 ans pour les femmes et 30 pour les hommes). De plus, 3,8% de la population vit dans le cadre d'une union libre en 2002<sup>15</sup>. Plus de la moitié

de ces unions sont dans le milieu rural et la majorité des partenaires sont âgés de 20-34 ans.

Le *divorce* est le comportement qui a changé le moins. Après une augmentation temporaire au début des années 1990, le taux de divorce demeure à présent à un niveau stable d'environ 1,5 pour 1000, en dessous de la valeur estimée pour l'Union européenne (2 pour 1000).

Ces données indiquent une *désaffectation* de l'institution de la famille<sup>16</sup>, par le retard du mariage et de la maternité, la diffusion des naissances hors mariage, de l'union libre et du célibat, bien qu'à une échelle plus réduite que dans les pays occidentaux.

En Roumanie, ces transformations s'expliquent, en partie, par la libéralisation de la législation concernant la famille qui permet à présent des pratiques bannies par le régime communiste, et en partie par le contexte économique de la transition qui affecte les conditions de vie. La privatisation du secteur public de l'économie entraîne les transformations du marché du travail et de l'emploi : l'augmentation du chômage, l'instabilité, la prolifération des formes atypiques de travail (emplois non enregistrés, travail à temps partiel, et travail autonome etc.), les nouvelles demandes de mobilité, etc<sup>17</sup>. Les réductions dans les programmes de sécurité sociale, l'inflation entraînant l'augmentation des dépenses pour le logement et les biens de base (alimentation, électricité, eau etc.), le déclin des salaires, affectent toutes les familles. L'appauvrissement des familles avec enfants est fréquemment noté<sup>18</sup>. Tous ces facteurs contribuent à la rationalisation du comportement de reproduction.

Dans ce contexte, j'ai choisi d'analyser la situation des familles monoparentales en raison de la diffusion de cet arrangement de vie qui représente un nouveau phénomène

social associé à des besoins et risques spécifiques et vu de plus en plus comme un problème social. La situation des familles monoparentales en Roumanie sera examinée sous trois angles : démographique, économique et juridique.

### **La situation des familles monoparentales en Roumanie**

La famille monoparentale est généralement définie comme le ménage formé d'une personne vivant sans conjoint et ayant la charge d'un ou plusieurs de ses enfants âgés de moins de 25 ans<sup>19</sup>. Notons aussi l'hétérogénéité de cette catégorie qui comprend des parents divorcés, séparés, veufs, célibataires, ainsi que le caractère instable, changeant des situations monoparentales<sup>20</sup>.

### **La situation sociodémographique**

Les données sur les familles monoparentales durant la période communiste font défaut. Même pour la période de transition, les données démographiques sur la structure des familles monoparentales sont incomplètes. Afin de réaliser un portrait de ce phénomène, j'ai utilisé les études socioéconomiques sur les familles et les données de deux derniers recensements (1992, 2002), ainsi que les rapports publiés par l'Institut National de Statistique de Roumanie<sup>21</sup>.

La diffusion constante de la monoparentalité depuis 1990 est un fait incontestable : la proportion des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages familiaux a augmenté entre les deux recensements, passant de 10,6% en 1992<sup>22</sup> à 12,9% en 2002. Cette augmentation est imputée principalement à l'augmentation des naissances hors mariage et à l'augmentation du taux de divorce.



L'Institut National de Statistique (1996, 1998) estimait qu'en 1992, le nombre de familles monoparentales était de 1,5 fois plus important qu'en 1977. Comparé à l'évolution d'autres formes familiales pendant la même période, c'est un changement important : la proportion des familles conjugales est constante jusqu'en 1992 et diminue après 1992, alors que les couples sans enfants augmentent constamment. Le changement des pratiques reproductives explique cette tendance : la rationalisation de la fécondité (le désir de la limiter à 1-2 enfants), le retard de la maternité, la tolérance face à la maternité hors mariage et au divorce.

Sur la base des données démographiques existantes, il est possible d'estimer que la majorité des parents seuls sont célibataires ou divorcés et plus de 80% d'entre eux sont des femmes. Deux tiers de ces familles ont un enfant et un cinquième a deux enfants. Plus de la moitié des familles monoparentales vivent en milieu urbain<sup>23</sup>. Ces traits de la monoparentalité coïncident avec les caractéristiques du phénomène observé dans les pays occidentaux<sup>24</sup> où les parents seuls sont aussi de plus en plus jeunes et expérimentent un appauvrissement plus important que d'autres catégories de familles. Cela contribue à considérer la famille monoparentale comme catégorie cible des politiques familiales et sociales<sup>25</sup>.

Ces aspects peuvent être documentés à partir d'autres données. Les naissances hors mariage, à la hausse, ont aussi un caractère précoce. Les mères célibataires sont plus jeunes que celles mariées : les naissances chez les mères célibataires âgées de 20-24 ans augmentent et représentent le plus important segment ; presque 75% des enfants nés hors mariage ont des mères âgées de moins de 25 ans<sup>26</sup>. Dans les régions rurales, la fréquence des naissances hors mariage est de 1,3 fois plus

importante que dans les régions urbaines. Par exemple, 3 enfants nés hors mariage sur 5 étaient enregistrés en milieu rural en 1995. Ces données permettent seulement une estimation de la monoparentalité résultant d'une maternité hors mariage puisque la catégorie « mère célibataire » inclut actuellement autant les femmes seules, que les femmes vivant en union libre.

### **La situation socioéconomique**

Les recherches sur la famille en Roumanie sont rares. Les principaux constats des études permettant d'estimer les difficultés socioéconomiques associées à la monoparentalité en Roumanie sont présentés succinctement dans cette section.

- Il est difficile d'estimer l'ampleur de l'augmentation de la monoparentalité dans les pays est-européens. Même dans les pays où le taux de divorce et le taux des naissances hors mariage sont faibles, il y a une croissance de la monoparentalité. La précarisation des familles monoparentales provient actuellement du fait que la plupart des parents seuls, majoritairement des femmes, sont confrontés à plusieurs contraintes liées au marché du travail et à l'accessibilité des services pour les enfants. L'instabilité apparaît en même temps que la protection sociale s'affaiblit. Sur le marché du travail, il y a une demande accrue de mobilité et de disponibilité (horaires variés et prolongés de travail). En même temps, l'offre de services diminue et leurs coûts augmentent à la suite de la diminution des dépenses sociales pour les services publics et de leur privatisation partielle<sup>27</sup>. De cette manière, les mères seules réalisent difficilement un équilibre entre leurs

responsabilités familiales et professionnelles, entre le rôle de pourvoyeur et de gardien de l'enfant.

- Les familles monoparentales présentent un risque de pauvreté plus grand que les autres familles<sup>28</sup>. Les catégories de familles placées au-dessous du seuil de pauvreté (Ministère du Travail et de la Protection Sociale) et qui reçoivent l'aide sociale sont : les familles monoparentales avec plus de deux enfants, les couples avec plus de trois enfants, et les familles monoparentales avec un enfant.
- En général, les indicateurs de pauvreté sont : l'inactivité, le chômage, le milieu rural, le niveau réduit d'éducation, le ménage dirigé par une femme, surtout en milieu rural<sup>29</sup>.
- Les familles monoparentales sont dans une situation économique particulièrement précaire parce qu'elles ont un seul pourvoyeur, alors que la famille à double revenu est une nécessité afin d'atteindre un niveau de vie moyen pour une famille avec enfants. De plus, de nombreux parents ont des emplois non enregistrés, dans l'économie informelle qui prolifère, ou ils ont deux ou plusieurs emplois afin d'obtenir des revenus suffisants. Ils font face ainsi à une grande instabilité puisqu'ils ne bénéficient pas de protection sociale<sup>30</sup>.
- Une étude sur les familles monoparentales vivant de grandes difficultés<sup>31</sup> montre que cette forme de famille devrait être une catégorie cible de l'intervention sociale guidée selon les principes de la responsabilité individuelle et collective face aux enfants, la solidarité de la communauté, l'aide ponctuelle et l'intégration sociale, etc. Les mesures de protection de l'enfant sont déficientes, les services sociaux et médicaux insuffisants.

Dans l'ensemble, les études tendent à réduire la monoparentalité aux aspects économiques, la présentant comme une catégorie à haut risque de pauvreté.

### **La situation juridique**

Les principales dispositions de droit civil relatives à la famille sont présentées dans le *Code de la famille* et dans le *Code civil*<sup>32</sup>. Le Code de la famille fait mention de la famille monoparentale comme forme familiale. Le statut légal de l'enfant né hors mariage est égal à celui de l'enfant né dans le cadre d'un mariage. C'est une nouvelle disposition introduite en 1990, après l'adhésion de la Roumanie aux conventions internationales comme la convention de l'ONU sur les droits des enfants. Auparavant, aucune mention de cette forme familiale n'était présente dans la législation roumaine.

Dans le droit social, peu de mesures ciblées sur les familles sont prévues. Avant 2003, aucune mesure de protection sociale n'existait pour les familles monoparentales. La principale allocation, pour enfant à charge, est universelle, accordée mensuellement à tous les enfants âgés de moins de 18 ans, sous condition de fréquentation scolaire. Le quantum de cette prestation diminue constamment : elle représentait 10% du salaire moyen par économie en 1980, alors qu'en 2000, elle n'est que de 3%<sup>33</sup>.

Pendant les années 1990, les politiques sociales élaborées s'adressent aux différentes catégories d'individus à risque (personnes ayant un handicap, chômeurs, etc.), mais aucune mesure cohérente ne s'adresse aux familles. Cette orientation « laissez-faire », l'absence d'une conception d'objectifs et la réticence à intervenir dans la vie privée sont des réactions à l'intervention exacerbée des politiques de population du régime communiste<sup>34</sup>.

Alors que le cadre juridique est lacunaire, l'initiative sociale manque aussi. La société civile offre peu de soutien pour les familles afin de suppléer aux manques du système gouvernemental. Seulement quelques organismes non gouvernementaux (Holt International Children's Services, Singergii, World Vision, Bethany Foundation) ont développé des programmes pour les parents seuls en difficulté : centre maternel, centre de ressources offrant de l'aide matérielle, juridique et psychologique. Leur intervention orientée vers la prévention de l'abandon de l'enfant vise aussi l'intégration sociale et professionnelle des parents.

Depuis 2003, des efforts pour mettre en place la réforme du système de protection de l'enfant et des politiques sociales s'observent. Quelques nouvelles mesures ont été élaborées, comme l'allocation de soutien aux familles monoparentales, accordée mensuellement, sous condition de revenus. Il y a aussi un congé maternel prolongé jusqu'à 2 ans, rémunéré pour les mères employées qui contribuent à l'assurance sociale. De plus, une allocation maternelle est accordée aux mères qui travaillent et ont des enfants âgés de moins de 2 ans<sup>35</sup>. Ces mesures visent à compenser les charges familiales pour les mères qui travaillent, surtout durant les premières années suivant la naissance, encourageant ainsi la maternité, mais aussi les mères au foyer.

En somme, la diffusion de la monoparentalité est un phénomène social nouveau dans un contexte de changement social, politique et économique où les pressions économiques sur les familles sont importantes. Cette forme de vie familiale est graduellement codifiée et devient une catégorie cible d'intervention alors que la réforme sociale et législative avance lentement.

## **Une étude sur la monoparentalité en Roumanie**

L'étude sur la monoparentalité que j'ai réalisée est fondée sur une approche individualiste et interprétative, basée sur le vécu de l'acteur à partir de son discours et privilégiant les significations que l'acteur attribue à ses pratiques. L'objectif principal de la recherche est d'identifier les trajectoires de la monoparentalité et leurs caractéristiques, ainsi que la conception des acteurs relative à cette forme familiale. Pour ce faire, l'approche du parcours de vie se conjugue à l'approche des réseaux sociaux. L'approche du parcours de vie<sup>36</sup> favorise l'analyse de la monoparentalité comme « épisode » inséré dans une trajectoire familiale, ce qui permet de mettre en évidence son caractère durable ou passager et sa signification pour l'acteur. De cette façon, la dimension temporelle est introduite dans l'analyse de la dynamique familiale actuelle. L'approche du parcours de vie conduit à une analyse en termes d'événement générateur de la monoparentalité, transition à la monoparentalité, processus d'adaptation, caractéristiques de l'épisode (durée, arrangement de vie etc.), emplacement de l'épisode dans le parcours familial.

*L'approche des réseaux considère l'individu comme partie d'un réseau social, tissu de relations, qui constituent le support de la solidarité sociale. Les échanges à l'intérieur du réseau ont des fonctions symboliques et instrumentales. En Roumanie, cette approche n'a pas été utilisée dans l'étude de la famille, mais plusieurs recherches révèlent l'importance des réseaux familiaux pour le fonctionnement social et familial, notamment pour la stabilité économique de la famille<sup>37</sup>. Pendant la période communiste, les réseaux informels constituaient le support d'une économie informelle permettant la survie économique en conditions de pénurie de ressources. Aujourd'hui, les réseaux sont aussi le support de nombreux échanges qui*

*favorisent la survie économique, l'intégration sociale et la stabilité familiale. En même temps, une longue tradition de recherche<sup>38</sup> a montré la pérennité des réseaux de parenté dans les sociétés industrielles occidentales où ils constituent un système d'échange et d'entraide important pour le fonctionnement familial.*

Les réseaux seront analysés en termes descriptifs et factuels : acteurs (famille, parenté, amis, voisins, collègues), densité des relations (liens forts ou faibles), types d'échanges et formes d'aide. Le soutien offert dans le réseau informel peut revêtir différentes formes : aide financière, aide matérielle (services, prêt ou don d'objets et produits, cadeaux etc.), soutien psychologique (encouragements, conseils, écoute, etc.). Il peut être sectoriel, ponctuel ou multiple, systématique, régulier ou occasionnel<sup>39</sup>. De plus, le réseau a un caractère dynamique : sa composition et les caractéristiques des liens peuvent varier d'une étape à l'autre du parcours<sup>40</sup>. Des nouveaux acteurs peuvent entrer dans le réseau et les liens peuvent s'affaiblir ou devenir plus forts.

La méthodologie utilisée fait appel à une approche biographique, le *récit de vie/ récit de pratique*<sup>41</sup>, réalisé par entretien biographique – l'interaction où le chercheur sollicite de larges éléments biographiques portant sur les diverses phases d'un vécu. La narration du sujet est ensuite réorganisée par le chercheur : les informations sont situées dans une structure chronologique ou thématique articulée<sup>42</sup>.

Les entretiens réalisés avec des parents monoparentaux ont été axés sur la situation monoparentale, non sur la personne, mais sur sa manière de vivre la monoparentalité et ses perceptions. Un seul entretien a été réalisé avec chaque personne; la durée de l'entretien variant de une à quatre heures.

La grille d'entrevue utilisée distingue deux moments importants pour définir l'épisode monoparental actuel : l'entrée en monoparentalité et la situation actuelle, mais permet aussi de collecter des informations sur l'ensemble du parcours familial. Les données sont regroupées sous deux dimensions :

- Factuelle – ressources individuelles, familiales et communautaires; données sur l'histoire familiale, matrimoniale et professionnelle
- Réflexive – définition de la situation, projet familial, professionnel et individuel, perceptions de la vie familiale, rôle parental et arrangement de vie actuel.

La première dimension reconstitue les pratiques familiales, les arrangements et les conditions de vie, alors que la seconde vise les aspects psychologiques de la parentalité et l'interprétation de la situation. La dimension réflexive inclut des éléments tels que les attentes, les projets et les valeurs de l'acteur, qui influencent et donnent le sens des pratiques observées. Le corpus a été analysé par la technique de l'analyse de contenu thématique<sup>43</sup>.

### **L'échantillon**

Durant l'été 2001, 18 parents seuls, dont 16 femmes, ont été interviewés. Les répondants ont des enfants âgés de 5 mois à 22 ans. Du total, la majorité (11) est recrutée parmi les bénéficiaires d'organismes non gouvernementaux. Les autres 8 répondants sont recrutés de manière informelle. Selon l'âge, 8 parents ont plus de 40 ans, 3 ont moins de 20 ans, et les 7 autres sont âgés de 21 à 39 ans. Selon le statut matrimonial, 6 sont divorcés ou séparés, 9 sont célibataires et 3 veufs. La majorité (14) a un enfant et trois mères ont plus de trois enfants. Selon le niveau d'études, 5 parents ont des études universitaires,



5 ont des études professionnelles (collège, lycée) et 7 n'ont pas terminé leurs études secondaires ou primaires. En ce qui concerne le statut d'emploi, 7 sont au chômage, 10 sont en emploi et une mère en congé maternel.

### **Caractéristiques de la monoparentalité en Roumanie**

L'analyse met en évidence plusieurs caractéristiques de la monoparentalité en Roumanie : certaines sont semblables aux résultats des recherches sur la monoparentalité dans les pays occidentaux, alors que d'autres sont spécifiques au contexte particulier de la transition en Roumanie. Comme de nombreuses études le montre, la monoparentalité entraîne souvent l'appauvrissement économique, l'isolement social et la détresse psychologique<sup>44</sup>, représentant ainsi une situation à risque. En effet, tous les parents interviewés éprouvent au moins l'une de ces difficultés à l'entrée en monoparentalité. L'appauvrissement le plus drastique est notée chez les jeunes mères ayant des enfants en bas âge et vivant un épisode monoparental récent (environ un an). Elles se retrouvent démunies et dépendantes du soutien de l'entourage. Elles font appel aux services même si elles bénéficient de l'aide informelle. Du total des répondants, 9 mères se retrouvent dans une telle situation. Pour certaines, l'appauvrissement est temporaire, dû à la diminution des ressources à la suite d'une maternité célibataire ou désunion, alors que pour d'autres, la pauvreté se perpétue à long terme.

Pourtant l'entrée en monoparentalité n'entraîne pas nécessairement l'appauvrissement. Les facteurs principaux favorisant l'équilibre socioéconomique du foyer monoparental sont les réseaux de soutien et l'éducation qui, favorisant l'accès à un emploi stable et bien rémunéré, permet au parent d'avoir une situation économique aisée. Les parents bien intégrés dans

un réseau de sociabilité et ayant une situation professionnelle stable, peuvent plus facilement équilibrer leur situation. L'âge du parent ainsi que l'âge et le nombre des enfants semblent être étroitement associés à ces facteurs. Plus les parents sont jeunes et ont des enfants en bas âge, plus ils se retrouvent dans une situation de précarité et dépendance économiques vu leurs ressources insuffisantes par rapport aux nombreux besoins.

L'importance centrale des réseaux pour la mise en place d'une situation équilibrée résulte de la variété des situations monoparentales où la prise en charge partielle ou totale du ménage monoparental par le réseau familial est nécessaire. Le rôle des réseaux dans la gestion d'une situation à risque a été observé aussi dans d'autres contextes<sup>45</sup>. La spécificité dans le cas de la Roumanie consiste en la dépendance accrue du ménage monoparental à l'aide accordée par le réseau. La fonction instrumentale du soutien informel devient ainsi essentielle, centrale pour la survie et le fonctionnement familial.

La monoparentalité entraîne souvent aussi des difficultés psychologiques et sociales. Le parent seul se retrouve surchargé avec l'ensemble des tâches parentales, et ce, souvent dans un contexte de diminution du niveau de vie à la suite de la baisse des ressources économiques. L'augmentation du stress psychologique chez le parent peut se manifester aussi au niveau de la relation parentale, par une discipline plus coercitive, des conflits plus fréquents entre le parent et les enfants, etc. Au plan social, ces difficultés peuvent entraîner un désengagement et conséquemment un isolement social, la rupture de certaines relations sociales pouvant contribuer à augmenter la détresse psychologique.

Plusieurs logiques de la monoparentalité se distinguent en fonction de l'emplacement de l'épisode monoparental dans la trajectoire familiale. Il s'agit du moment quand survient l'entrée en monoparentalité (l'âge et positionnement par rapport aux

trajectoires scolaires et professionnelles) et ses circonstances (événement générateur et contexte qui l'entoure), la durée de l'épisode monoparental et la perception de la monoparentalité (subie/ souhaitée, volontaire/ involontaire, etc.). Quatre cas de figure sont distingués selon ces critères.

### **La monoparentalité précoce (adolescente)**

Cette configuration relève d'une problématique particulière où la vulnérabilité socioéconomique et l'instabilité sont liées au jeune âge de la mère. Cette forme de monoparentalité survient à la suite d'une maternité célibataire à l'adolescence (15-20 ans). La maternité adolescente constitue un événement « perturbateur » dans le parcours de l'adolescente<sup>46</sup>. La relation amoureuse avec le père biologique a été souvent rompue avant l'accouchement, l'union étant occasionnelle ou sans engagement. La grossesse est « accidentelle », non planifiée et non désirée, et entraîne de nombreuses perturbations : souhait, puis report de l'interruption de grossesse, alternative d'abandonner l'enfant, abandon des projets scolaires. Les mères adolescentes assument difficilement leur maternité en raison de difficultés économiques et de leur jeune âge qui les place, dès le début de l'épisode monoparental, dans une situation d'instabilité et de précarité extrêmes.

Au moment de la naissance de l'enfant, les ressources personnelles sont faibles : les mères n'ont pas terminé leurs études secondaires, n'ont ni emploi ni revenus. Pour éviter l'abandon de l'enfant, elles doivent se tourner vers leur réseau familial pour obtenir le soutien nécessaire. Les ressources de la famille et l'attitude envers la maternité précoce, inattendue peuvent jouer un rôle essentiel pour surmonter une crise économique. Du moins au début de l'épisode monoparental, la prise en charge de la mère est nécessaire.

De plus, la monoparentalité solitaire est difficilement vécue à un jeune âge à cause des aspects psychologiques de la maternité célibataire. Avoir un enfant à l'adolescence implique des privations et des sacrifices auxquels une adolescente n'est pas préparée. Le temps pour soi diminue sensiblement, les opportunités professionnelles deviennent plus restreintes puisque l'abandon des études est fréquent pour ces jeunes mères et le retour aux études difficile. La rupture des relations avec les amis et collègues entraîne aussi un isolement social qui augmente la détresse psychologique associée à ce type de situation.

Du total, quatre répondantes correspondent à cette configuration. Toutes ces mères, âgées de 17 à 27 ans au moment de l'entrevue, utilisent des services sociaux pour faire face aux difficultés économiques. Pour une seule d'entre elles, l'épisode dure depuis plusieurs années, alors que pour les autres, la monoparentalité est récente (depuis environ un an). Deux de ces mères bénéficient aussi du soutien de leur famille, alors que les deux autres sont hébergées en centre maternel, leur famille n'étant pas en mesure de les aider. Elles sont dépourvues de moyens d'assurer l'autonomie de leur ménage. Leur réseau familial est très réduit et se limite à la famille d'origine ou un autre parent en mesure de les prendre en charge. Leur réseau d'adolescentes ne comprend pas d'autres personnes qui peuvent les aider et le père de l'enfant n'est pas présent non plus.

### **La monoparentalité en série**

Ce parcours est caractérisé par l'instabilité familiale, les épisodes monoparentaux alternent avec les épisodes conjugaux, la vie au sein d'une famille monoparentale et la recomposition familiale s'enchaînent. Plusieurs épisodes

monoparentaux sont enregistrés dans la trajectoire : le premier débutant à un jeune âge (dans la vingtaine) dure environ 5 ans et le deuxième débutant vers la fin de la trentaine tend à être prolongé.

La grande vulnérabilité de cette situation monoparentale relève du nombre élevé d'enfants (3 ou plus) qui sont issus de plusieurs relations. La précarité économique provient aussi de la faiblesse des ressources dont disposent ces parents, insuffisantes par rapport aux nombreux besoins d'une famille à forte natalité. En effet, les parents ont peu de ressources personnelles : des études secondaires, des emplois peu rémunérés et contractuels, des revenus faibles.

Du total des répondants, trois mères, âgées d'environ 42 ans, correspondent à cette configuration. Pour elles, l'épisode monoparental actuel débute vers l'âge de 35 ans. Au moment de l'enquête, les mères ont vécu deux ou plusieurs épisodes monoparentaux, dont le dernier les place dans une situation monoparentale qui sera probablement perpétuée, selon leurs affirmations. Ces mères ont eu plusieurs relations conjugales de longue durée et ont commencé leur vie conjugale à un jeune âge (17-18 ans). La naissance des enfants était souhaitée et planifiée dans le cadre d'une union durable où les deux parents étaient présents. Dans les trois cas, la première union s'est avérée conflictuelle et a eu une durée moyenne de quatre ans. Le premier épisode monoparental survenu à la suite de la désunion dure environ cinq ans et prend fin par une recomposition familiale d'une durée de quelques années. L'épisode monoparental actuel est inauguré par le divorce, l'abandon ou le veuvage.

La parentalité solitaire est certainement plus difficilement vécue dans le cas des familles nombreuses où le parent seul doit être pourvoyeur et seul responsable de l'ensemble des

tâches familiales; c'est une triple tâche amplifiée par la multiplication des responsabilités parentales.

Ces mères ont un important besoin d'aide matérielle au cours de chacun des épisodes monoparentaux. C'est pourquoi elles s'appuient sur l'aide de leur entourage, comprenant leur famille d'origine, les amis et les voisins, mais aussi la belle-famille. Bien que les rapports avec les pères des enfants sont rompus en raison des conflits ou de la violence conjugale, la belle-famille offre souvent de l'aide. Le soutien informel n'est pourtant pas suffisant. Toutes les mères font appel aussi aux ressources communautaires pour obtenir une aide matérielle supplémentaire, ainsi qu'un soutien psychologique. Une situation de précarité extrême est notée dans les cas où la famille d'origine ne peut pas offrir de l'aide, ce qui entraîne un isolement social plus prononcé.

### **La monoparentalité stable**

Ce parcours se distingue par le fait que l'épisode monoparental, débutant à un âge adulte, est perpétué à long terme et envisagé comme une situation durable, une alternative familiale viable et fonctionnelle, voire souhaitable. La monoparentalité est stable non seulement à cause de la longue durée de l'épisode, mais aussi en raison de l'équilibre économique. L'entrée en monoparentalité n'entraîne pas, dans ce cas, la diminution des ressources matérielles ou la déclassement. Bien qu'au début de l'épisode, la monoparentalité est imposée, non recherchée, elle devient rapidement une situation acceptée et assumée.

Les parents qui vivent cette forme de monoparentalité ont un ou deux enfants et ils ont des ressources individuelles diversifiées : une éducation de niveau universitaire, des emplois

permanents, une situation professionnelle stable, et des revenus élevés. De plus, ils bénéficient du soutien de l'entourage, allant jusqu'au partage des tâches parentales et/ou domestiques, notamment lorsque les enfants sont très jeunes.

Du total, cinq répondants âgés au moment de l'enquête de 45-55 ans, correspondent à cette configuration. Toutefois, deux cas de figure se distinguent : la monoparentalité prolongée et la monoparentalité tardive.

La monoparentalité *prolongée* est une trajectoire typiquement féminine, illustrée par deux mères de l'échantillon. Pour elles, l'épisode monoparental débute au milieu de la trajectoire, à un âge adulte, vers la fin de la vingtaine. L'épisode monoparental débute avec la naissance de l'enfant qui ne vivra jamais avec ses deux parents réunis. La maternité survient en même temps que la désunion et le désengagement du père de l'enfant. Au moment de l'enquête, ces deux mères étaient monoparentales depuis plus de 15 ans. Dans cette forme de monoparentalité, le rôle parental est entièrement assumé par la mère seule durant toute la trajectoire parentale. Personne n'assume le rôle paternel, ni le père biologique ni un nouveau conjoint. L'enfant connaît son père biologique, mais n'a pas de relations systématiques avec lui. Par contre, le rôle maternel est partagé entre la mère et la grand-mère présente au foyer tout au long de la trajectoire familiale. Cela permet aussi à la mère d'avoir une activité professionnelle systématique et de subvenir ainsi à la famille.

Le réseau familial de ces mères n'est pas très développé, se résumant à leur propre mère et quelques amis, mais les relations sont denses, et les proches se mobilisent pour offrir l'aide nécessaire à la mise en place d'une situation équilibrée.

La monoparentalité *tardive* est illustrée par deux pères et une mère de l'échantillon. Pour ces parents, l'épisode monoparental survient tard, vers la fin de la trajectoire familiale, après un mariage durable de plus de dix années. Les parents seuls sont âgés de 40 ans ou plus au début de l'épisode monoparental; chez les parents interviewés, la monoparentalité dure depuis environ cinq ans. L'événement qui a inauguré cet épisode est le divorce ou le veuvage, difficilement vécu par le parent seul.

Le soutien matériel de l'entourage est moins central dans l'équilibre du foyer monoparental. Le besoin d'aide matérielle est moindre vu l'âge des enfants (16-23 ans). Toutefois la parenté et les amis entourent le parent seul et l'encouragent ce qui lui permet de surmonter les difficultés psychologiques vécues en début d'épisode. Dans le cas des divorcés, malgré les conflits entourant la séparation conjugale, s'observe une volonté d'établir une co-parentalité : le parent non gardien demeure présent dans l'univers familial, souvent à l'initiative de l'enfant.

### **La monoparentalité comme transition**

Dans ce parcours, l'épisode monoparental débute à un âge adulte entre 20 et 30 ans et il est conçu par les parents comme une situation temporaire. C'est surtout à la suite d'une maternité célibataire que la monoparentalité survient et la désunion coïncide avec la naissance de l'enfant ou la précède un peu. Le parcours est caractérisé par l'instabilité familiale autant dans la vie conjugale de la mère que dans son milieu familial d'origine. La grossesse survient dans le cadre d'une union libre d'une durée moyenne de 8 ans. La maternité est souvent une décision de couple, même si la grossesse n'était pas planifiée.



La désunion est souvent conflictuelle, marquée par la violence conjugale, et entraîne la précarité économique.

Du total, six mères correspondent à cette configuration. Elles vivent une précarité économique et une détresse psychologique élevées qui relèvent davantage du moment de leur parcours : elles sont en début d'épisode monoparental, leurs enfants sont en bas âge, les conflits avec le père biologique de l'enfant sont encore présents. Par contre, leurs ressources sont assez développées : elles ont des études de niveau secondaire, des emplois et des revenus moyens. C'est la naissance de l'enfant superposée à la désunion qui les a placés dans une situation de dépendance économique. De plus, seulement l'une des six mères bénéficie du soutien de sa famille qui l'a pris en charge. Les autres cinq mères proviennent des milieux familiaux pauvres ou à problèmes, qui ne peuvent donc pas offrir du soutien. Elles peuvent rarement s'appuyer sur l'aide des amis ; elles dépendent de l'aide formelle la plupart du temps. Ces mères se retrouvent toutes en centre maternel et utilisent beaucoup les ressources communautaires.

La parentalité solitaire est difficilement assumée puisqu'elle n'est pas désirée, anticipée, prévue, et entraîne des conditions de vie précaires et le bouleversement d'un arrangement de vie familiale. Deux attitudes peuvent s'observer quant à la définition de la situation : la monoparentalité est vue comme une étape passagère, temporaire, qui prendra fin par une recombinaison familiale ou réconciliation conjugale, ou bien la monoparentalité est vécue comme une alternative désirable et préférable à une union conflictuelle où la mère a vécu la violence conjugale.

## **Conclusion**

Les résultats de cette étude montrent certaines caractéristiques de la monoparentalité en Roumanie durant la période de transition postcommuniste. Il s'agit notamment de multiples facettes des difficultés liées à cette forme familiale dont les besoins sont pluriels. En fait, la monoparentalité représente un risque important pour la majorité des parents, leur appauvrissement étant prononcé dans les conditions de la transition postcommuniste quand l'instabilité économique entraîne une détérioration constante du niveau de vie des familles. La vulnérabilité économique associée à la monoparentalité représente, de fait, un enjeu de taille.

L'importance du soutien social pour la prise en charge de la monoparentalité et l'équilibre économique sont soulignés. Plusieurs facteurs influencent le soutien : la disponibilité de l'aide est déterminée moins par la taille du réseau, et davantage par la force des liens<sup>47</sup> et les ressources existantes, matérielles mais aussi culturelles. L'insuffisance du soutien informel conduit plusieurs parents à s'adresser aux réseaux formels qui sont encore peu développés. Bien que la situation des familles monoparentales est encore peu documentée en Roumanie, les constats effectués apportent des arguments importants pour encourager la codification de cette forme familiale comme catégorie cible d'intervention et le développement de ressources pour répondre aux différents besoins et risques qui y sont associés.

## NOTES

- <sup>1</sup> MEULDERS-KLEIN M-T., THÈRY I. (dir), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Nathan, Paris, 1993.
- <sup>2</sup> AMATO P.R., "Tension Between Institutional and Individual Views of Marriage", in *Journal of Marriage and Family*, 66, 2004, pp. 959-965; CHERLIN A., "The Deinstitutionalization of American Marriage", in *Journal of Marriage and Family*, 66, 2004, pp. 848-861; DANDURAND R., SAINT-JEAN L., *Des mères sans alliance : monoparentalité et désunions conjugales*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1988; THÉRY I., *Le Démariage. Justice et vie privée*, Odile Jacob, Paris, 1996; ROUSSEL L., *La famille incertaine*, Odile Jacob, Paris, 1992.
- <sup>3</sup> THÉRY I., *op. cit.*
- <sup>4</sup> CHERLIN A., *op. cit.*; ROUSSEL L., *op. cit.*
- <sup>5</sup> Des réglementations draconiennes, incluant une régulation très restrictive de l'avortement et du divorce, ainsi que la disponibilité très réduite des contraceptives, surtout après 1968, ont favorisé le maintien du taux de natalité élevés; v. KLIGMAN G., *The Politics of Duplicity. Controlling Reproduction in Ceausescu's Romania*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, London, 1998; KEIL T., ANDREESCU V., « Fertility policy in Ceausescu's Romania », in *Journal of Family History. Studies in Family, Kinship and Demography*, 24, 4, 1999, pp. 478-492.
- <sup>6</sup> KEIL T., ANDREESCU V., *op. cit.*
- <sup>7</sup> Les données démographiques comparatives sur la Roumanie et l'Union européenne proviennent de *L'Europe en chiffre. Annuaire Eurostat* (2005). Les données sur l'Union européenne font référence à l'Union des quinze (UE 15).
- <sup>8</sup> HANTRAIS L., LETABLIER M-T., « Données démographiques et structures familiales », *Informations sociales*, 124, 2005, pp. 16-28.
- <sup>9</sup> BABAN A., « Women's Sexuality and Reproductive Behavior in Post-Ceausescu Romania: A Psychological Approach », in GAL S., KLIGMAN G. (eds), *Reproducing Gender. Politics, Publics and Everyday Life after Socialism*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 2000, pp. 225-256.
- <sup>10</sup> *Familia si copilul in Romania*, UNICEF, INS, Bucuresti, 2001.
- <sup>11</sup> [http://www.ms.ro/a\\_ms/cc\\_date/show.asp](http://www.ms.ro/a_ms/cc_date/show.asp), le 6 mars 2006
- <sup>12</sup> <http://epp.eurostat.cec.eu.int>, le 3 mars 2006

- <sup>13</sup> HANTRAIS L., LETABLIER M-T., *op. cit.*
- <sup>14</sup> <http://www.insse.ro>, le 25 octobre 2003
- <sup>15</sup> Le dernier recensement (2002) est le premier qui enregistre l'union libre.
- <sup>16</sup> ROUSSEL L., *op. cit.*
- <sup>17</sup> NEEF R., « Aspects of the informal economy in a transforming country: the case of Romania », in *International Journal of Urban and Regional Research*, 26, 2, 2002, pp. 299-322.
- <sup>18</sup> ZAMFIR C. (coord.), *Pentru o societate centrată pe copil*, ICCV, Bucuresti, 1997; IDEM, *Politici sociale in România*, Expert, Bucarest, 1999.
- <sup>19</sup> Les définitions peuvent varier d'une source à l'autre, parfois l'âge maximal de l'enfant est de 18 ans ; v. LEFAUCHEUR N., « Les familles dites monoparentales », in SINGLY F. (dir.), *La famille : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1991, pp. 67-74 .
- <sup>20</sup> HANTRAIS L., LETABLIER M-T., *Families and Family Policies in Europe*, Longman, London, New York, 1996.
- <sup>21</sup> <http://www.insse.ro>, le 25 octobre 2003.
- <sup>22</sup> PREDĂ M., « Familiile monoparentale : un tip special de familie ignorat de politicile sociale din Romania », in ZAMFIR C. (coord.), *Politici sociale in România*, Expert, Bucarest, 1999, pp. 313-329.
- <sup>23</sup> *Recensământul populației 2002*, INSSE, Bucarest, document électronique: <http://www.insse.ro>, le 25 octobre 2003.
- <sup>24</sup> LERO D., BROCKMAN L., « Single Parent Families in Canada: A Closer Look », in HUDSON J., GALAWAY B. (eds), *Single Parent families. Perspectives on Research and Policy*, Thompson Educational Publishing, Toronto, 1993, pp. 91-114; LEFAUCHEUR N., MARTIN C., « Lone Parent Families in France: Situation and Research », in HUDSON J., GALAWAY B. (eds), *Single Parent families. Perspectives on Research and Policy*, Thompson Educational Publishing, Toronto, 1993, pp. 31-52; DANDURAND R., SAINT-JEAN L., *op. cit.*; BIANCHI S., « The Changing Demographic and Socioeconomic Characteristics of Single-Parent Families », in HANSON S., HEIMS M., JULIAN D., SUSSMAN M. (eds), *Single Parent Families: Diversity, Myths and Realities*, Haworth Press, New York, London, Norwood, 1995, pp. 71-98; DUNCAN S., EDWARDS R. (eds), *Single Mothers in an International Context: Mothers or Workers*, UCL Press, London, 1997.
- <sup>25</sup> LEFAUCHEUR N., « Les familles dites monoparentales », *op. cit.* ; CLOUTIER R. et collab., « Monoparentalité et développement de

- l'enfant », in SAINT-JACQUES M.-C., DRAPEAU S., TURCOTTE D., CLOUTIER R. (éd.), *Familles en transformation – La vie après la séparation des parents*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2004, pp.33-63; COMMAILLE J., *Misères de la famille question d'Etat*, Presses de sciences po, Paris, 1996.
- <sup>26</sup> *Familia și copilul în România, 2001; Situația populației în România, 1999.*
- <sup>27</sup> *Women in Transition*, The MONEE Project, Regional Monitoring Report, no. 6, UNICEF, 1999.
- <sup>28</sup> ZAMFIR C. (coord.), *Pentru o societate centrată pe copil, op. cit.*
- <sup>29</sup> *Romania: Poverty and Social Policy*, vol. I-II, Bucharest: World Bank, 1996.
- <sup>30</sup> NEEF, R., *op. cit.*
- <sup>31</sup> STEFAN C., *Familia monoparentală. Aspecte privind protecția socială*, Editura Arefeana, Bucarest, 2001.
- <sup>32</sup> AVRAM M., BAIAS F., *Legislația familiei*, ed.III, Beck, Bucarest, 2001.
- <sup>33</sup> D'autres prestations sont adressées aux familles avec plus de 3 enfants, sous condition de revenus ; *Situația sărăciei în România*, ICCV, PNUD, Bucarest, 2001.
- <sup>34</sup> ZAMFIR C. (coord.), *Politici sociale în România, op. cit.*
- <sup>35</sup> <http://legislatie.resurse-pentru-democratie.org/index.php>, le 2 mars 2006 <http://www.bethany.ro/index.php?tip=Diverse&item=Legislatie>, le 2 mars 2006.
- <sup>36</sup> ELDER E.H., JOHNSON M.K., CROSNOE R., "The Emergence and Development of Life Course Theory", in MORTIMER J.T., SHANAHAN M.J. (eds), *Handbook of the Life Course*, Springer, NY, 2004, pp. 3-22.
- <sup>37</sup> KLIGMAN G., *The Politics of Duplicity, op. cit.*; KEIL T., ANDREESCU V., « Fertility policy in Ceausescu's Romania », *op. cit.*; NEEF R., *op. cit.*; GAL S., KLIGMAN G. (eds), *Reproducing Gender. Politics, Publics and Everyday Life after Socialism*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 2000; GAL S., KLIGMAN G. (eds), *The politics of gender after Socialism. A Comparative Historical Essay*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 2000.
- <sup>38</sup> PITROU A., *Vivre sans famille? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Privat, Toulouse, 1978; PITROU A., *Les politiques familiales. Approches sociologiques*, Syros, Paris, 1994; COENEN-HUTHER J., KELLERHALS J., ALLMEN M., *Les réseaux de solidarité dans la famille, Réalités sociales*, Lausanne, 1994;

- GODBOUT J., CHARBONNEAU J., *La circulation du don dans la parenté. Une roue qui tourne*, INRS-UCS, Montréal, 1996.
- 39 PITROU A., *Vivre sans famille?*, *op. cit.* ; PITROU A., *Les politiques familiales*, *op. cit.*
- 40 GODBOUT J., CHARBONNEAU J., *La circulation du don dans la parenté*, *op. cit.* ; MARTIN C., *L'Après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1997.
- 41 BERTAUX D., *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Nathan, Paris, 1997.
- 42 PINEAU G., LE GRAND, J-L., *Les histoires de vie*, PUF, Paris, 1993, p. 112.
- 43 BLANCHET A., GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, Paris, 1992.
- 44 CLOUTIER R. et collab., « Monoparentalité et développement de l'enfant », *op. cit.*, DUNCAN S., EDWARDS R. (eds), *Single Mothers in an International Context: Mothers or Workers*, *op. cit.* ; BIANCHI S., « The Changing Demographic and Socioeconomic Characteristics of Single-Parent Families », *op. cit.*; LEFAUCHEUR N., MARTIN C., « Lone Parent Families in France: Situation and Research », *op. cit.*; GAULEJAC V., AUBERT N., *Femmes au singulier : ou la parentalité solitaire*, Kincksieck, Paris, 1990.
- 45 GODBOUT J., CHARBONNEAU J., *La circulation du don dans la parenté*, *op. cit.* ; CHARBONNEAU J., *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2003.
- 46 CHARBONNEAU J., *Adolescentes et mères*, *op. cit.*
- 47 COENEN-HUTHER J., KELLERHALS J., ALLMEN M., *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Réalités sociales, Lausanne, 1994; GODBOUT J., CHARBONNEAU J., *La circulation du don dans la parenté*, *op. cit.*